

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

N° d'ordre : DEL 14-04-2024

Objet de la délibération :

**Versement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) exercice 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

Date de la convocation :  
26/03/2024

Date de publication en ligne :  
16/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Béatrice HONDARRAGUE, pouvoir à Sindy ABGUILLERM, Sylvie DESAGE, Estelle THIERCELIN qui donne pouvoir à Adeline LE, Laurence ROQUES qui donne pouvoir à Thierry PARNOT, Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS, Jean-Marc BENTOURE qui donne pouvoir à Gaëlle LAME.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Laurent ALLEAUME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 26/03/2024,  
Considérant qu'il convient de délibérer spécifiquement sur l'attribution de la subvention à verser au CCAS pour 2024,  
Entendu l'exposé de Mme Claire Aguilon,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le versement d'une subvention de 20 000 € au CCAS d'Ablis.

PRECISE que la somme est prévue au budget primitif à l'article 657362.

Par délégation,  
Claire AGUILLON  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800036-20240408-DEL14-DE